

ORDONNANCE C-4.1, o. 165

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance établissant la fermeture de l'intersection des rues Bagg et Clark dans l'arrondissement  
du Plateau-Mont-Royal**

*(Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) article 3, paragraphe 3<sup>o</sup>)*

À la séance extraordinaire du 30 juillet 2018, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. Qu'à la suite de la réalisation du projet de réaménagement géométrique de la rue Bagg, d'implanter une signalisation entravant l'intersection des rues Bagg et Clark;
2. Que l'ordonnance est édictée pour la période commençant le 30 juillet 2018 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet de déterminer les manœuvres obligatoires ou interdites de cette intersection du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Ferrandez